

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET

D/98/ 090 /PRG/SGG.
PORTANT NOMINATION D'UN
CHEF DE MISSION DIPLOMATIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Vu la Loi Fondamentale ;
Vu le Decret N° D/96/098/PRG/SGG du 9 Juillet 1996, portant nomination du Premier Ministre ;
Vu Decret N°D/099/PRG/SGG du 10 Juillet 1996, portant nomination des Membres du Gouvernement modifié par les Décrets N° D/97/013/PRG/SGG du 14 Février 1997 et D/97/245/PRG/SGG du 21 Octobre 1997 ;
Vu le Décret N°D/97/064/PRG/SGG du 5 Mai 1997, portant Attributions et Organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

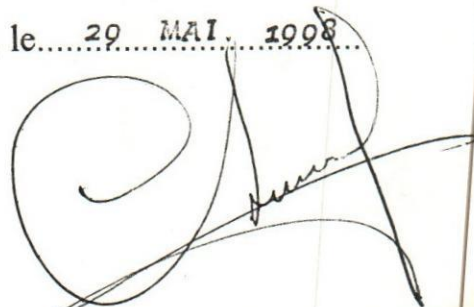
fait

DECRETE

ARTICLE 1er/ Monsieur TRAORE Mamady, Professeur, précédemment Chargé d'Affaires de l'Ambassade de Guinée à Tripoli (Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste) est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République de Guinée à Lagos (République Fédérale du Nigéria) en remplacement de Monsieur DOUKOURE Abraham, muté.

ARTICLE 2/- Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 29 MAI 1998



GENERAL LANSANA CONTE